

L'Hydriscore, pour connaître les réserves d'eau potable en région morgienne

Avec l'indice Hydriscore, les distributeurs d'eau potable de la région morgienne communiquent de façon coordonnée sur l'état des réserves et peuvent ainsi mieux sensibiliser la population à la préservation des ressources.

Le changement climatique augmente la fréquence et la durée des périodes de sécheresse. Ces dernières peuvent mettre sous pression les réserves d'eau potable des communes de la région morgienne, principalement alimentées par des sources et des nappes phréatiques. L'Hydriscore, consultable sur hydriscore.live, indique en un coup d'œil le niveau des ressources d'eau potable, sur une échelle de 0 à 4. L'Hydriscore a été créé en 2024 par les Services industriels de la Ville de Nyon, qui ont gracieusement mis à disposition leur concept aux distributeurs d'eau de la région morgienne.

Cinq niveaux d'attention

L'Hydriscore se présente sous la forme d'une échelle colorée à cinq niveaux et d'un curseur. À chaque niveau de l'indice correspond un état des ressources d'eau potable :

0. Capacité d'approvisionnement suffisante ;
1. Capacité d'approvisionnement suffisante, mais en diminution ;
2. Capacité d'approvisionnement altérée, signifiant une pré-alerte ;
3. Capacité d'approvisionnement très altérée, signifiant une alerte. Ce niveau induit un renforcement des actions de sensibilisation des distributeurs et des communes auprès de la population ;
4. Capacité d'approvisionnement fortement altérée. Cette alerte renforcée indique que des restrictions de consommation sont en vigueur, pour l'arrosage ou le remplissage des piscines par exemple.



L'Hydriscore est mis à jour chaque semaine en saison chaude et chaque mois en saison froide. L'outil est le fruit d'une collaboration entre les 9 distributeurs d'eau potable de la région morgienne, soucieux de communiquer de façon coordonnée aux quelque 34'000 habitants des 21 communes concernées. Avec l'Hydriscore, les distributeurs d'eau comptent sensibiliser la population à la valeur de l'or bleu, mais aussi mieux faire comprendre les nécessaires restrictions imposées par les communes en cas de baisse des réserves d'eau potable.

Morges, le 28 avril 2026

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC

M. Jean-Jacques Aubert, municipal Infrastructures et environnement urbain, Ville de Morges – tél. 078 628 87 51

M. Frédéric Glassey, municipal, Tolochenaz (AIEB) – tél. 078 618 38 44

M. Charles-Henri de Luze, syndic, Chigny (AVM) – tél. 079 380 89 19

M. Alain Jaccard, vice-syndic, Denens (SAGEP) – tél. 079 232 24 36

M. Oscar Cherbuin, municipal, Échichens – tél. 076 575 84 31

M. Serge Gambarasi, municipal, Hautemorges – tél. 076 427 41 40

M. Frédéric Pfeiffer, syndic, Mauraz – tél. 078 758 44 23

M. Kurt Bühler, municipal, Yens – tél. 079 378 95 33

M. Christian Devantey, municipal, Grancy – tél. 079 401 78 81
